

AVIS PUBLIC

Dérogation Mineure

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal tenue au 364 rue Saint-Joseph, à la salle La Chapelle, le 5 février 2024 à 19h00, à Laurier-Station. Au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande formulée pour le lot no. 4 807 452 localisé au 142 rue Nault # 5 à 8

La demande a pour but de permettre une dérogation au règlement de zonage 02-17 actuellement en vigueur, afin de permettre la correction d'une marge de recul avant devenue nulle lors d'un lotissement autorisé par la municipalité en 2011, la marge de recul prescrite par le règlement est de 7,5 mètres.

Donné à Laurier-Station, ce 17^e jour de janvier 2024



Stéphane Dion
Directeur général, greffier-trésorier